



RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires sera mise en place à la rentrée 2014.

Pour construire notre projet nous avons tenu compte des avis des enseignants, des parents d'élèves et des différents partenaires éducatifs (DDEN, agents communaux).

L'organisation de la semaine scolaire doit respecter les principes suivants :

- 1- les élèves ont 24 heures d'enseignement obligatoire par semaine réparties sur 9 demi-journées avec un maximum de 5h30 par jour et 3h30 pour la demi-journée.
- 2- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.
- 3- Chaque semaine 3 heures d'activités périscolaires organisées par la commune peuvent se substituer aux 3 heures de cours libérées le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Dans le cadre de sa réflexion sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune vient d'arrêter l'organisation prévue pour la rentrée 2014-2015.

Le comité de pilotage a réfléchi pour faire des propositions qui prennent en compte au mieux l'intérêt des enfants, des familles et le fonctionnement de l'école sans occulter les contraintes matérielles qui peuvent découler de cette réforme.

Ces nouveaux rythmes vont provoquer quelques changements :

- La journée de classe commencera à 8h30 tous les matins et la fin de classe sonnera dès 15h45.
 - La semaine scolaire sera complétée par le mercredi matin de 8h30 à 11h30 avec transports scolaires mais sans service de cantine.
- La commune proposera des temps d'activités non obligatoires de 16h30 à 17h30 chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Durant ces 4 heures hebdomadaires, les enfants pourront découvrir des activités sportives, artistiques, culturelles, ludiques sous la forme d'ateliers de sensibilisation.

Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Jean-Pierre Lovet,
Adjoint aux affaires scolaires

Jean-Charles GALLET,
Maire

Mairie de St Victor de Cessieu

62, place de l'Eglise - 38110 St Victor de Cessieu
Tél. : 04 74 33 40 80 / Fax : 04 74 33 20 19

www.saintvictordecessieu.fr



Planning validé par le comité de pilotage rythmes scolaires de Saint Victor de Cessieu

Le comité de pilotage est une instance de concertation constituée d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves, d'agents de la commune, et des représentants de la DDEN.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 à 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
Transport scolaire					
8h30 à 11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30 à 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Transport scolaire Accueil périscolaire jusqu'à 12h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 à 15h45	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
1 ^{ère} sortie 15h45 à 16h30	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
2 ^{ème} sortie 16h30 à 17h30	Transport scolaire			Transport scolaire	
	Temps d'activités périscolaires	Temps d'activités périscolaires		Temps d'activités périscolaires	Temps d'activités périscolaires
3 ^{ème} sortie 17h30 à 18h30	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire		Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire

Accueil périscolaire = garderie assurée par le personnel communal.

TAP = temps d'activités périscolaires :

- ateliers de sensibilisation aux activités sportives, artistiques, culturelles et ludiques
- garderie
- aide aux devoirs